



Madame le Maire de Bougival
Hôtel de Ville
78380 Bougival

Fax : 01 30 78 25 88

Levallois, le 19 mai 2010

Madame le Maire,

La fédération dont je suis le secrétaire général, a déjà été amenée à intervenir auprès de vous à propos du projet d'autoriser la construction d'un show room Mercedes dans un secteur particulièrement sensible de votre ville.

L'enquête publique étant aujourd'hui terminée votre conseil municipal va devoir prendre une décision. Je crois utile de vous faire part de nos observations sur les conclusions de l'Enquête, tant sur la forme que sur le fond.

Sur la forme le commissaire enquêteur souligne, comme nous l'avons fait nous même, que vous avez employé pour changer les règles d'occupation du sol une procédure dite de « modification » qui est irrégulière s'agissant d'augmenter d'une manière importante le coefficient d'occupation des sols.

Cependant, le commissaire enquêteur, outrepassant d'ailleurs sa compétence, vous propose de couvrir cette irrégularité en rectifiant l'objet même de la modification mise à l'enquête et consistant à diviser en deux zones les territoires objet de l'application d'un nouveau COS.

J'attire votre attention sur le fait que ce « détournement de procédure » d'un genre un peu particulier ne saurait être admis et que, compte tenu des enjeux nous n'hésiterons pas à saisir la juridiction administrative pour faire annuler l'ensemble de l'opération.

Sur le fond nous constatons avec vous que l'Architecte des bâtiments de France a rendu un avis défavorable au projet de même que la DIREN et l'Agence Patrimoine et Urbanisme.

Nous souhaitons vous rappeler s'il en était besoin, que ces avis sont susceptibles, étant donné les protections existant à proximité de la zone, de rendre éventuellement irrégulier un ou plusieurs futurs permis de construire à cet endroit.

Nous prenons acte de l'avis de la DDEA laquelle, est défavorable au projet, qui dégradera plus qu'avant le corridor de circulation passant par la ville de Bougival.

Enfin nous appuyons évidemment les remarques fort justifiées du commissaire enquêteur sur le fait que le projet présente des contrariétés avec le SDRIF, que les hauteurs des constructions projetées sont incompatibles avec le site et qu'il y a lieu de prendre en compte les projets d'inscription des rives de Seine au Patrimoine mondial de l'Unesco.

Dans ces conditions nous ne comprenons pas pourquoi le commissaire enquêteur, sous conditions suspensives conclu favorablement : d'une part aux motifs plus qu'aléatoires de créations d'emploi à une époque ou l'avenir de l'industrie automobile n'est pas nécessairement une valeur sûre et d'autre part pour créer des logements sociaux dont on ne voit pas pourquoi ils ne devraient pas comme les autres respecter les coefficients d'occupation des sols.

Alors que votre conseil municipal s'apprête à engager une procédure d'élaboration d'un PLU, la modification proposée au POS existant s'analyse en un avantage accordé à une société privée à l'encontre de l'intérêt général.

Nous espérons madame le maire que vous ne soutiendrez pas plus avant ce mauvais coup porté au merveilleux patrimoine de la ville de Bougival.

Veillez croire, madame le Maire, aux assurances de ma considération distinguée.

Alain de la Bretesche, Secrétaire général